

Franck Leuba a lancé son service de collecte de déchets dans la Broye. Avec sa camionnette, il récolte les déchets ménagers d'une trentaine d'abonnés avant de les apporter dans les déchetteries communales. © Alain Wicht



Les entreprises qui collectent les déchets chez les particuliers se multiplient. La demande est bien là

« C'était toujours le gros problème. Les déchets s'amoncelaient, car nous repoussions toujours le voyage à la déchetterie. » Corinne Marchello se dit soulagée d'une corvée. Depuis un mois et demi, l'habitante de Dompierre, 47 ans, recourt aux services d'une déchetterie à domicile.



Deux fois par mois, Franck Leuba passe avec sa camionnette vider les caisses de papier, aluminium, PET et bouteilles placées dans le garage de la maison familiale. Ce trentenaire domicilié à Oleyres propose ses services depuis quelques mois. « Les déchets sont souvent une source de conflits dans les familles », remarque cet indépendant, à la tête de Francky Factory Sàrl. Il compte aujourd'hui une trentaine de clients réguliers dans la Broye et le Vully vaudois.

Depuis quelques mois, les collecteurs de déchets à domicile poussent comme des champignons dans le canton de Fribourg et dans la Broye, où la concurrence fait particulièrement rage. Le concept est partout similaire : les déchets ménagers sont déposés sur le pas de porte par les clients et l'entreprise passe les ramasser durant sa tournée. Un système d'abonnement propose généralement un à quatre passages par mois. Les tarifs mensuels varient de 20 à 60 francs, selon la fréquence choisie. Une offre de passage unique est également souvent proposée.

Troisième âge ciblé

Par exemple, avant de s'arrêter à Dompierre, Franck Leuba a d'abord fait halte à Salavaux. Un couple de retraités l'a appelé pour vider un ancien poulailler. « Nous n'avons plus le permis de conduire. Les déchets s'accumulaient, surtout le papier », souffle Ingrid Tombez, 82 ans.

Les personnes âgées qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie communale, constituent justement le public cible des déchetteries à domicile.

Etudiants sur le pont

D'autres profils, plus paresseux ou occupés, se laissent séduire. « Parmi notre cinquantaine d'abonnés, nous avons aussi des couples qui travaillent, des étudiants en colocation et des familles qui n'ont pas envie de s'embêter avec cette tâche », énumère François Jomini, qui a lancé un service baptisé Oust! avec trois copains étudiants.

Après avoir démarré dans la région d'Estavayer-le-Lac et de Payerne, où ils comptent le plus de clients, les étudiants en économie lorgnent la Sarine. En plein développement, ils entendent fonder une société en nom collectif au début de 2017 et acquérir un petit fourgon. « Les immeubles proposant des logements pour seniors et les PPE commencent à être intéressés par nos services », se réjouit François Jomini.

D'autres étudiants ont lancé PIM Services à Belfaux et Corminbœuf: une structure créée dans le cadre de leur master en entrepreneuriat à la Haute Ecole de gestion de Fribourg. « La mise en place du système est assez simple, ce qui explique le nombre important de personnes qui se lancent. Les seules barrières à l'entrée, c'est de se faire connaître et d'assurer un bon service à la clientèle », estime David Maridor, membre du trio.

Des offres sont aussi proposées par des personnes entamant un nouveau virage professionnel. Ancien forain, Raphaël Boschung, 62 ans, a fidélisé une trentaine de ménages, principalement des personnes âgées, à Bulle,

La Tour-de-Trême et environs. Après avoir travaillé dans l'hôtellerie et la vente, Roch Clément, 52 ans, vient de créer RC Service. Il compte une quinzaine de clients dans le Gibloux.

L'aval des communes

La plupart du temps, les entreprises demandent l'autorisation aux communes pour exercer leurs activités (lire ci-dessous). Car c'est le plus souvent dans leurs centres de tri que finissent les déchets collectés. Actif en Glâne et en Veveyse depuis le début de l'année, Raphaël Quaglia fait exception. L'habitant de Montet, 26 ans, qui a fondé Déchets'tri, a trouvé un accord avec un centre de recyclage privé, au Mouret. « Je compte une trentaine d'abonnés. Chez la plupart, je passe une fois par mois », expose-t-il.

Une activité accessoire

Si la demande est au rendez-vous, la collecte de déchets reste pour l'heure une activité accessoire. En Gruyère, Raphaël Boschung calcule que son service de déchetterie à domicile correspond à un taux d'activité de 30%. En Glâne, Raphaël Quaglia effectue ses tournées généralement le samedi. Travaillant à 100% comme livreur de pièces détachées dans le domaine automobile, le jeune homme a investi 20 000 francs dans l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion. « Je ne suis pas encore rentré dans mes frais. C'est surtout un service que je rends aux gens », souligne-t-il.

De son côté, Franck Leuba se montre ambitieux. « D'ici un an, mon objectif est de gagner une centaine de nouveaux abonnés », expose ce polymécanicien de formation.

Avenches a établi un règlement ad hoc

Les communes sont plutôt favorables à la mise en place de services de déchetterie à domicile. A certaines conditions.

« Nous voyons ce type de services plutôt avec bienveillance. Cela peut être une solution pour des personnes qui ont de la peine à se déplacer. » En charge des déchets à Belmont-Broye, Raphaël Rimaz rejoint la plupart de ses collègues conseillers communaux, acquis au principe de déchetterie à domicile.

En revanche, les communes posent toutes une même condition : que les déchets déposés dans leurs centres de recyclage proviennent uniquement de leurs citoyens. Dès lors, la plupart des collectivités suspendent leur autorisation à la remise d'une liste des clients habitant leur commune. C'est notamment le cas d'Estavayer-le-Lac, qui a donné son feu vert à trois entreprises. « Pour le reste, il est difficile d'avoir un contrôle. La confiance prime », reconnaît le conseiller communal Dominique Aebischer, qui juge « la démarche intéressante ». La commune exige encore que le véhicule des entreprises soit identifiable.

Avenches est allée plus loin. La commune vient d'édicter des directives destinées aux entreprises de service de déchetterie à domicile. Une première société a été autorisée à offrir ses services dès le début 2017. Elle bénéficiera d'un badge d'accès à la déchetterie de la Saugette. « En cas de non-respect, il lui sera retiré », avertit Loris Piccin, municipal en charge de la voirie.

Le règlement avenchois stipule notamment que le service de ramassage à domicile est réservé aux ménages privés (entreprises, commerces exclus) et pour des déchets courants (sauf exception). « Le service est tout à fait positif et va dans le sens du développement durable. S'il contribue à apporter des déchets à la déchetterie, nous ne pouvons qu'y être favorables », estime Loris Piccin.

Cheyres compte parmi les rares communes à s'être opposées à la mise en place d'un tel service. « Nous sommes pour l'instant restés prudents, justifie le conseiller communal Guillaume Bratschi. La prestation est nécessaire, mais sa mise en place mérite une réflexion. Nous ne voulons pas être en porte-à-faux avec les entreprises locales, qui paient pour accéder à la déchetterie. »

La plupart des communes vont parfois collecter certains déchets chez les personnes qui ne peuvent se rendre à la déchetterie. Les demandes, émanant principalement de personnes âgées, sont examinées au cas par cas.